

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cafétéria ESSA Inc.	Numéro de permis 2009908	Date d'inspection Le 14 février 2024	
Nom de l'établissement Halte scolaire ESSA		Numéro de téléphone (506) 344-3064	
Adresse 65 rue De L'École Lamèque NB E8T 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	24(1)(k)	29 févr. 2024	
Commentaires :			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : f) les noms et numéros de téléphone des membres du conseil d'administration, s'il y a lieu.	25(f)	16 févr. 2024	
Commentaires : A corrigé, conseil d'administration n'est pas à jour			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	32(1)(a)	16 févr. 2024	
Commentaires : Demander d'ajouter des jouets, la quantité n'est pas suffisante pour les enfants présents.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	29 févr. 2024	
Commentaires :			

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Le conseil d'administration affiché doit être mis à jour.
- Le matériel intérieur est varié, mais la quantité n'est pas suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.
- o Demander d'ajouter des jouets, la quantité n'est pas suffisante pour les enfants présents.
- Les dossiers des enfants sont complets.

Discussion tableau vérification, pratique de feu et parc extérieur.

Commentaires généraux

Pendant ma visite, les enfants sont en jeu libre et certains font une activité sensorielle de goop.(Cornstarch avec de l'eau)

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 février 2024

Date

original signé par
Macha Lanteigne-Ward

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 février 2024

Date